

Publié le 10 mars 2016

## Tourisme, culture, loisirs : à chaque projet, son Entreprise publique locale

À l'heure où la réforme territoriale redistribue la donne sur la compétence tourisme, les collectivités locales s'interrogent plus largement sur le choix du meilleur opérateur pour renforcer l'attractivité de leur territoire (office de tourisme, équipement de loisirs, ports de plaisance, etc.). Les Entreprises publiques locales offrent une réponse adaptée et souhaitée sur tous les types de destinations touristiques : littoral, montagne, urbain, rural. Stratégies, méthodes de projet et exemples sont proposés dans le second volet de l'étude publiée par la Fédération des Epl.



Dans le prolongement du premier volet de l'étude [Tourisme, culture, loisirs et Epl](#) (FedEpl, coll. Études & prospectives, 2015, 82 p.) qui établissait pour la première fois un panorama, le second volet offre une vision prospective sur le potentiel de croissance des Epl dans un secteur en constant développement.

**Des pistes de réflexion et des exemples par échelon de collectivité** L'ouvrage [Tourisme, culture, loisirs et territoires : l'apport de la gamme Epl](#) (coll. Études & prospectives, 2016, 30 p.) croise les pistes d'évolution par type de destination touristique (littoral, montagne, urbain, rural) et par échelon territorial (commune, intercommunalité, département, région), des pistes illustrées par des exemples d'expériences couronnées de succès.

"À chaque destination et à chaque échelon de collectivité correspond une réponse Epl possible, dont les formes juridiques, Sem, Spl, Sem à opération unique (SemOp) et le fonctionnement sont bien expliqués", explique **Sylvie Rouillon-Valdigué**, vice-présidente de Toulouse Métropole et présidente de la commission tourisme de la FedEpl.

**Un outil d'aide à la décision** Les cas concrets présentés dans l'ouvrage donnent un éclairage sur la capacité des Epl à proposer une solution souple et évolutive pour gérer une activité de tourisme, de culture ou de loisirs : gérer un **port de plaisance** ou un **centre de congrès**, moderniser son parc de **remontées mécaniques**, diversifier ses **activités balnéaires**, etc. "Le but de l'étude est de donner des exemples de réalisations et des idées aux élus et responsables de collectivités locales et

d'Epl afin de les aider à la prise de décision", poursuit l'élue.

**Lire l'interview de Sylvie Rouillon-Valdigué** : ["À chaque projet, son statut d'Epl"](#), 19 février 2016

**Quelques chiffres** : Investi par les collectivités locales depuis plus de 30 ans, le tourisme est devenu un important moteur de développement et de création de richesses pour les territoires.

En 2015, **283 Epl** travaillent dans le secteur du tourisme dans une vingtaine de métiers. Parmi elles, 198 gèrent des équipements touristiques et de loisirs, 52 sont impliquées dans le tourisme d'affaires et l'événementiel, 33 autres assurent la promotion touristique des territoires. Elles représentent **11 000 emplois** et **1,2 milliard d'euros** de chiffre d'affaires. 60 Epl ont été créées ces 5 dernières années, soit une dizaine par an.

[Tourisme, culture, loisirs et territoires : l'apport de la gamme Epl, FedEpl](#), coll. Études & prospectives, 2016, 30 pages, en version imprimé ou numérique.

**Les Entreprises publiques locales** : 1 208 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sem à opération unique (SemOp) sont en activité en France. Les Epl interviennent dans une quarantaine de domaines, principalement dans l'aménagement, le tourisme, le logement, l'environnement, le développement économique et la mobilité. Elles emploient 60 000 personnes. Le montant de leur capitalisation s'élève à 3,9 milliards d'euros, détenus à 65 % par les collectivités locales. Les Epl gèrent un patrimoine de 534 000 logements, et logent 1,3 million de personnes. En 2014, elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 12,1 milliards d'euros.

Contact presse : **Hervé Le Dain** - 01 53 32 22 41 - 06 45 32 64 39 - [h.ledain@lesepl.fr](mailto:h.ledain@lesepl.fr) **Rosemay Bimwala** - 01 53 32 22 26 - [r.bimwala@lesepl.fr](mailto:r.bimwala@lesepl.fr) [www.lesepl.fr](http://www.lesepl.fr) Twitter [@FedEpl](#) Facebook [Fed Epl \(Fédération des Epl\)](#)